

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
08.08.2012.

Dossier complet le :
08-08-2012.

N° d'enregistrement :
F052 12 70020.

1. Intitulé du projet

Création du giratoire du Chevrion sur la Route Départementale 23

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale ROCHET Benoît

Directeur de la DGAIRM - CG85

RCS / SIRET 122850010131006581 Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° e)	Giratoire d'une superficie > 0,4 hectares
6° d)	Routes d'une longueur < 3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'un giratoire sur la RD 23 avec élargissement d'un tronçon de la RD 23 (800m), réalisation d'une piste cyclable (500m) et rétablissement de voies communales (300m).

4.2 Objectifs du projet

Ce projet doit permettre la sécurisation des accès aux villages de La Tudière, de La Jaudronnière et Le Plessis, la création d'une piste cyclable et le recalibrage d'une section de la RD 23.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus sur une durée de 5 mois comprendront la création du giratoire, l'élargissement de la RD 23, la réalisation d'une piste cyclable et le rétablissement des voiries communales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet n'impactera pas le trafic de la RD 23 qui restera équivalent à l'actuel, soit environ 8500 véhicules / jour (dont 8 à 9% de poids lourds).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce dossier sera soumis à examen au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce dossier sera soumis à examen au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet (avec les zones chantier) :	environ 12 000 m ²
Giratoire (rayon extérieur) :	35m
Piste cyclable :	500 m x 3 m
Rétablissement voies communales :	300 x 5 m
Profil en travers de la RD modifiée :	6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse	Coordonnées géographiques¹	Long. 02° 20' 43" 0	Lat. 48° 51' 39" 0
RD23-Commune des HERBIERS (coordonnées du giratoire)	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :		
	Point de départ :	Long. __° __' __" __	Lat. __° __' __" __
	Point d'arrivée :	Long. __° __' __" __	Lat. __° __' __" __
	Communes traversées :		
	Projet sur le territoire de la commune des Herbiers uniquement		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Après réalisation du projet, il est possible que soit programmé, sous maîtrise d'ouvrage communale, la réalisation d'un barreau entre la RD11 et la RD23, raccordé au nouveau giratoire. Aucune décision n'a été prise par la ville des Herbiers.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet concerne plusieurs usages des sols : de l'emprise routière pour une partie du giratoire et l'élargissement de la RD, agricole pour la piste cyclable le rétablissement des voies communales et pour une autre part du giratoire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Plan Local d'urbanisme des Herbiers dont la dernière modification a été approuvée en décembre 2011.

Si oui, intitulé et date d'approbation : A noter que le contournement Nord Ouest est inscrit dans ce document.
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide répertoriée dans l'inventaire communal sur l'emprise du projet
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune est dans le périmètre du SDAGE Loire Bretagne (SAGE de la Sèvre nantaise)

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? ☐ ☒

dans un site inscrit ou classé ? ☐ ☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : Oui Non Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ? ☐ ☒

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? ☐ ☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'équilibre déblais - remblais du projet est recherché. Néanmoins, l'apport de matériaux de carrières sera nécessaire
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Défrichement de haies de faible qualité, discontinues et peu denses, ne portant pas d'indice de présence d'espèces protégées. La RD23 actuelle constitue une coupure existante.
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation de terres agricoles inscrites pour parties en 2Auc et 2 Auh au PLU de la commune (protection stricte de l'urbanisation ultérieure à vocation d'habitat ou commerciale

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒
	Est-il source de bruit ?	☐	☒
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas dans la mesure où il comprend un giratoire de plus de 4000m² d'emprise et une voie de rétablissement de 300m. Toutefois, les aménagements prévus, même si on y ajoute l'élargissement de la RD actuelle et la réalisation d'une piste cyclable, restent de dimension modeste et ne perturberont pas le fonctionnement écologique du site qui par ailleurs présente une faible richesse naturelle. Le site n'est soumis à aucune protection, ni environnementale, ni patrimoniale.

La RD23 est un axe de circulation important (8500 véhicules par jour) situé entre l'échangeur autoroutier et un certain nombre de zones d'activités situées à l'ouest de l'agglomération des Herbiers. Le projet permettra de sécuriser et de fluidifier le trafic sur la RD23, notamment en supprimant des carrefours et en regroupant les accès sur le futur giratoire. La chaussée sera plus adaptée au trafic poids lourds.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à La Roche sur Yon

le, 6/08/2012

Signature

Le Directeur Général Adjoint,
Directeur des Infrastructures
Routières et Maritimes,

Benoît ROCHET

